



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2675  
15 avril 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE  
SIX CENT SOIXANTE-QUINZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mardi 15 avril 1986, à 15 heures

<u>Président</u> :	M. de KEMOULARIA	(France)
<u>Membres</u> :	Australie	M. WOOLCOTT
	Bulgarie	M. GARVALOV
	Chine	M. LI Luye
	Congo	M. GAYAMA
	Danemark	M. BIERRING
	Emirats arabes unis	M. AL-SHAALI
	Etats-Unis d'Amérique	M. WALTERS
	Ghana	M. DUMEVI
	Madagascar	M. RAKOTONDRABOA
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. MAXEY
	Thaïlande	M. KASEMSRI
	Trinité-et-Tobago	M. MOHAMMED
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. DOUBININE
	Venezuela	M. AGUILAR

UN LIBRARY  
APR 17 1986  
UN/SA COLLECTION

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17991)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17992)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17993)

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'OMAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17994)

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises à la 2674ème séance, j'invite le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne à prendre place à la table du Conseil; j'invite également le représentant de la République arabe syrienne à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Algérie, du Burkina Faso, de Cuba, de la Mongolie, de l'Oman, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et du Yémen démocratique à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne) et M. Al-Atassi (République arabe syrienne) prennent place à la table du Conseil; M. Djoudi (Algérie), M. Ouedraogo (Burkina Faso), M. Velazco San Jose (Cuba), M. Nyamdoo (Mongolie), M. Al-Ansi (Oman), M. Noworyta (Pologne), M. Hucke (République démocratique allemande), M. Oudovenko (République socialiste soviétique d'Ukraine), M. Al-Alfi (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Inde, du Qatar, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du

Le Président

Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mlle Kunadi (Inde), M. Al-Kawari (Qatar), M. Maksimov (République socialiste soviétique de Biélorussie), M. Sekulic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent des Emirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 15 avril 1986, qui est ainsi conçue :

"J'ai l'honneur de prier le Conseil de sécurité d'inviter, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, M. Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour."

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/17997.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'adresser une invitation à M. Clovis Maksoud, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point de l'ordre du jour.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/17996, qui contient le texte d'une lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent par intérim de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de l'Union soviétique.

M. DOUBININE (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Etant donné la gravité de la situation et l'importance de la question examinée ici, je vais donner lecture aux membres du Conseil du texte intégral d'une déclaration publiée à ce sujet aujourd'hui, 15 avril, par le Gouvernement soviétique :

"L'impérialisme américain vient de commettre un nouvel acte criminel qui menace gravement la paix et la sécurité du monde. Dans la nuit du 14 au 15 avril, les forces aéronavales de la VIe flotte ainsi que des avions américains basés en Grande-Bretagne ont fait un raid aérien contre la Libye et ont porté une série de coups minutieusement orchestrés contre Tripoli et Benghazi, y compris contre les quartiers résidentiels de ces villes. Ce raid barbare a fait des victimes et causé des dégâts matériels considérables.

L'agression de fait des Etats-Unis contre la Libye et le mépris qu'ils manifestent pour les intérêts des petits Etats et des petits peuples suscitent le dégoût partout dans le monde.

Nous sommes ainsi en présence d'une autre affirmation manifeste de la politique agressive menée par les Etats-Unis contre les pays indépendants en développement, laquelle revêt chaque jour davantage un caractère hostile et dangereux pour la paix du monde.

Le Gouvernement américain, en dépit du bon sens et des réalités actuelles, joue avec le feu. Il devrait être clair qu'à l'époque nucléaire tout problème dans les relations entre Etats doit être réglé par des moyens politiques. Depuis l'acte de banditisme que constitue l'invasion de la Grenade, on ne trouve dans l'histoire actuelle aucun exemple où le droit international et la morale ont été bafoués aussi manifestement. Qu'après le bombardement de la Libye, le 25 mars 1986, les Etats-Unis s'en prennent une fois encore à un Etat arabe souverain témoigne irréfutablement que le Gouvernement américain fait de la violence, de l'agression et du chauvinisme militant la norme de sa politique.

Washington s'efforce vainement de matérialiser sa conception du nouveau globalisme, qui se distingue des variantes précédentes par le fait que la diplomatie des canonnières a cédé la place à la diplomatie des porte-avions. Les quelques rares personnes qui en Occident nourrissaient des illusions à l'égard des véritables intentions de la Maison-Blanche ont elles-mêmes été

M. Doubinine (URSS)

convaincues, à la suite des dernières actions des Etats-Unis, que la politique américaine actuelle est une politique d'agression, de provocation, de conflits régionaux, une politique qui vise à perpétuer l'affrontement et l'équilibre au bord du gouffre de la guerre.

L'agression américaine constitue un défi insolent et caractérisé lancé à l'opinion publique mondiale. Quels que soient les "prétextes" invoqués par Washington, il n'en demeure pas moins que c'est précisément le Gouvernement américain qui est essentiellement responsable de la tension accrue sur la planète et qui joue de manière irresponsable avec le sort de millions de gens.

Bien que les Etats-Unis soient une grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, et qu'ils aient donc ainsi une responsabilité particulière à l'égard du maintien de la paix mondiale, ils violent manifestement la Charte de l'Organisation qui interdit l'emploi de la force dans les relations internationales.

Les dirigeants soviétiques ont averti qu'une telle action ne peut manquer d'affecter les relations entre l'URSS et les Etats-Unis. Malheureusement, cet avertissement, comme en témoigne l'acte d'agression perpétré contre la Libye, n'a pas été entendu à Washington. En fin de compte, c'est ce gouvernement qui rend impossible actuellement la rencontre prévue au niveau des ministres des affaires étrangères de nos deux pays.

Le Gouvernement soviétique condamne énergiquement l'acte d'agression et de banditisme perpétré par les Etats-Unis contre la Libye, Etat souverain et Membre de l'ONU, et exige qu'il y soit mis fin immédiatement. Dans le cas contraire, l'Union soviétique devra tirer des conclusions pouvant aller très loin.

Il faut, une fois pour toutes, mettre fin au chantage et aux menaces, à une politique qui va à l'encontre des intérêts de la paix et de la sécurité internationales."

Le Secrétaire général du Comité central du PC de l'Union soviétique, Mikhaïl Sergeïyevitch Gorbatchev, a également condamné énergiquement aujourd'hui les activités illégales et arbitraires du Gouvernement américain contre la Libye. En s'en prenant par la force des armes à un petit pays, a-t-il déclaré, le Gouvernement américain a révélé sa véritable attitude à l'égard des grands problèmes internationaux. Il a déclaré que cette action, qu'aucun prétexte ne

M. Doubinine (URSS)

saurait justifier, est un maillon dans la chaîne des actes de défi et de provocation que commettent les Etats-Unis en réponse aux initiatives de paix de l'Union soviétique afin de torpiller les efforts faits pour rechercher les moyens d'améliorer les relations internationales, d'éliminer les tendances positives et d'anéantir les espoirs qu'a suscités la rencontre de Genève. Ces actes constituent une aggravation délibérée des relations soviéto-américaines. Mikhaïl Sergueïevitch Gorbatchev a souligné que toute la communauté mondiale, l'ONU, et, au premier chef, l'Europe occidentale et les pays de l'OTAN, font face à un grave choix. Face à de tels actes, la passivité, ou, pis encore, la collusion ou la complicité, menace de perturber les relations internationales, ce qui aurait des conséquences imprévisibles.

Il est parfaitement clair que le nouvel acte d'agression des Etats-Unis contre la Libye constitue une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales. Il existe un lien direct entre l'acte armé antilibyen des Etats-Unis et la politique générale de Washington, dont le but est d'asservir les Etats souverains au diktat américain, d'attiser les foyers de tension existants et d'en créer de nouveaux dans les différentes régions du monde, et de déstabiliser la situation internationale. L'inconséquence et l'illégalité des tentatives faites par les Etats-Unis pour justifier cet acte d'agression sous divers prétextes, y compris la lutte contre le terrorisme international, ressortent clairement.

Il est du devoir du Conseil de condamner l'acte d'agression armé mené par les Etats-Unis contre la Libye. Le Conseil doit également exiger que les Etats-Unis cessent immédiatement leurs actes d'agression armés contre la Libye et interdire de tels actes dans l'avenir. Présentement, la principale tâche est de veiller à ce que la menace à la paix internationale ne s'étende pas, de détendre une situation devenue extrêmement dangereuse et d'empêcher que cette situation ne devienne incontrôlable. Le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur des responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte des Nations Unies et par tous les Etats épris de paix de la planète.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République arabe syrienne. Je lui donne la parole.

M. AL-ATASSI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer et, par votre intermédiaire, d'exprimer aux membres du Conseil les vifs remerciements de ma délégation pour l'occasion qui m'est offerte de m'adresser au Conseil.

J'aimerais par ailleurs vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Votre sagesse et votre objectivité bien connues feront, nous en sommes persuadés, que vous mènerez comme il convient les travaux du Conseil, en ce qui concerne tout particulièrement l'examen du point de notre ordre du jour relatif aux agressions américaines contre la Jamahiriya arabe libyenne.

Enfin, je ne saurais manquer de dire à l'ambassadeur du Danemark combien ma délégation se félicite de la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Hier, le monde a été surpris par la nouvelle de l'agression brutale et préméditée lancée contre la Jamahiriya arabe libyenne alors que la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, recherchait les moyens de résoudre le différend par des moyens pacifiques.

Lors de la réunion de samedi dernier 12 avril, le représentant de Malte a présenté un projet de résolution dans lequel il demandait aux parties de faire preuve de modération et au Secrétaire général de faire tout ce qui est en son pouvoir pour parvenir à une solution pacifique.

Les Etats-Unis d'Amérique ont lancé une attaque brutale et barbare contre les villes de Tripoli, de Benghazi et de Benina. Malheureusement, les bombardiers américains se sont envolés à partir du territoire britannique, portant des armes de destruction qu'ils ont lancées contre des objectifs civils dans la ville de Tripoli où dormaient encore enfants, femmes et vieillards. Les porte-avions américains qui croisent en Méditerranée au large des côtes libyennes ont eux aussi, et au même moment, lancé leurs avions pour des raids contre les villes de Benghazi et de Benina.

Jusqu'ici, nous ne disposons pas d'informations suffisantes sur les pertes humaines et matérielles subies par la Jamahiriya arabe libyenne. Toutefois, certains rapports préliminaires font état de plusieurs dizaines de morts et de plusieurs centaines de blessés parmi les civils innocents, au nombre desquels des

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

enfants, des femmes et des vieillards. Selon la presse, des hôpitaux, des écoles, des quartiers résidentiels, des centres d'handicapés et les ambassades de pays amis des Etats-Unis d'Amérique ont été détruits.

L'acte perpétré par les Etats-Unis d'Amérique constitue une violation flagrante des dispositions de la Charte ainsi que des normes du droit international et du comportement civilisé, surtout si l'on songe que les Etats-Unis d'Amérique sont une grande puissance à laquelle incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité.

C'est dans ce contexte que je voudrais, monsieur le Président, rendre hommage ici à la position de votre gouvernement, position qui lui fait honneur. En effet, les premières informations reçues nous apprennent que votre pays a refusé de permettre aux autorités américaines d'agression de survoler son territoire. De même, nous voudrions exprimer à certains autres pays européens toute notre gratitude pour avoir adopté la même position digne de respect.

Près de deux semaines se sont écoulées depuis la réunion du Conseil de sécurité pour examiner les provocations américaines et l'agression américaine qui s'en est suivie contre la Jamahiriya arabe libyenne dans le golfe de Syrte. A la table même de ce conseil, les représentants de plusieurs pays se sont succédés pour mettre en garde le Conseil et l'adjurer d'assumer pleinement ses responsabilités afin de prévenir une agression de large envergure contre la Jamahiriya arabe libyenne, agression susceptible de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

Nous voudrions souligner aujourd'hui que si le Conseil avait pleinement assumé ses responsabilités, nous ne serions pas réunis pour examiner cette agression flagrante contre la Jamahiriya arabe libyenne. Nous attirons l'attention des membres éminents du Conseil sur le fait que les Etats-Unis d'Amérique ont répété leur agression. Cette superpuissance, membre permanent du Conseil, n'a pas hésité à répéter son agression contre un petit Etat indépendant membre de la communauté internationale et de l'Organisation internationale. C'est là un grave précédent dans les relations internationales qui pourrait bien saper notre organisation internationale car il est incompatible avec les fondements et les principes de notre organisation.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

L'agression perpétrée hier montre bien que le Gouvernement américain est déterminé à assaillir la Jamahiriya arabe libyenne. Quels que soient les prétextes invoqués par le Gouvernement américain, qu'il s'agisse de la liberté de la navigation internationale ou des accusations non prouvées contre la Libye, l'agression est bien préméditée et se passe de toute preuve. La propagande et les accords bilatéraux avec les alliés du Gouvernement américain en Europe ne tendent qu'à obtenir un appui à l'agression préméditée. Cette agression, qui a été précédée de provocations, de campagnes de propagande et d'autres tractations, n'est pas le résultat des derniers événements ou une riposte à ces événements. Il s'agit d'un plan prémédité et, pour s'en convaincre, il suffit de passer en revue les provocations suivantes. Le 19 août 1981, deux avions américains attaquent deux avions libyens au-dessus du golfe de Syrte. Le 6 décembre 1981, le Bureau populaire libyen à Washington est fermé. Le 2 février 1983, Washington envoie trois avions de type AWACS en Egypte pour intercepter les mouvements libyens. Le 6 mars 1984, de nouvelles restrictions sont imposées aux exportations américaines de destination de la Libye. Le 27 décembre 1985, le président Reagan tient la Libye pour responsable des attentats des aéroports de Rome et de Vienne. Le 11 janvier 1986, Washington gèle les fonds que possède le Gouvernement libyen dans les banques américaines.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Le 24 mars 1986, les manoeuvres de la VIe flotte américaine se soldent par la destruction de quatre vedettes libyennes et de rampes de missiles et par la mort d'une centaine de personnes.

Au début du mois d'avril courant, la Libye est accusée de l'explosion qui a eu lieu dans un avion de la TWA et de celle qui s'est produite dans la discothèque de Berlin-Ouest et finalement, selon les dires du président Reagan, de l'agression que nous examinons aujourd'hui.

Que pouvons-nous conclure de cette série de provocations? La réponse est simple et facile : les Etats-Unis d'Amérique ont préparé depuis longtemps toute une série d'agressions; ils ont perpétré l'agression contre le golfe de Syrte et l'agression d'hier; ils continuent de préparer d'autres actes d'agression de grande envergure contre la Jamahiriya arabe libyenne dans le but d'éliminer la révolution libyenne menée sous la direction du chef libyen, Moammar Kadhafi.

On pourrait se demander quels sont les objectifs des Etats-Unis d'Amérique. Point n'est besoin d'avoir beaucoup d'imagination pour répondre à cette question. La Libye est un Etat progressiste, qui a adopté une politique économique et sociale indépendante. La Libye se trouve à l'avant-garde de la libération de la Palestine et de la lutte contre l'ennemi sioniste usurpateur. La Libye entretient des relations amicales avec l'Union soviétique et les pays socialistes. La Libye soutient les mouvements de libération existant dans le monde ainsi que les régimes auxquels les Etats-Unis sont hostiles. La Libye condamne le régime raciste d'Afrique du Sud. Tout cela n'est-il pas suffisant pour provoquer l'ire des Etats-Unis d'Amérique contre la Libye et pour les inciter à préparer et à perpétrer une telle agression contre la Libye? L'arrogance américaine s'est accrue à un point tel que n'importe quel pays ne peut plus la supporter. Le Gouvernement américain ainsi que tous les médias s'efforcent de préparer le terrain à l'agression contre le peuple libyen et contre le régime libyen.

Il est étrange que nul ne se pose la question de savoir pourquoi seuls les Etats-Unis et leurs institutions dans le monde sont pris pour cibles. Nul ne se pose cette question, et le citoyen américain n'est informé que de ce que veulent bien lui faire connaître les médias impérialistes et sionistes. Le peuple américain ne sait rien des agressions israéliennes répétées et des attaques de l'aviation américaine contre le sud du Liban, car son gouvernement ne le permet pas. Le Gouvernement américain ne parle pas de la question de savoir pourquoi

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Israël occupe les territoires arabes, pourquoi il a annexé les hauteurs syriennes du Golan. Il se refuse d'examiner les raisons de l'occupation par Israël du Liban et de la destruction de sa capitale, Beyrouth. Tout cela n'intéresse ni le Gouvernement américain ni les médias. Le Gouvernement américain ne s'occupe pas des pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés, ni de la création des colonies de peuplement. Il s'intéresse uniquement au meurtre d'un membre des services secrets israéliens et, alors, il remue ciel et terre.

Hier, nous avons entendu le représentant des Etats-Unis d'Amérique exprimer sa préoccupation quant à la présence des forces libyennes hors de leur territoire, mais nous ne l'avons pas entendu exprimer la préoccupation de son pays quant à la présence de forces étrangères sur le territoire palestinien et à l'occupation par Israël de la Palestine et d'autres territoires arabes. Ce représentant, toutefois, a parlé des droits de l'homme, mais il n'a pas songé aux droits de l'homme des Palestiniens dans les territoires occupés.

Revenant une fois encore à la question des preuves qui portent les Etats-Unis à croire que la Libye est responsable de l'explosion qui s'est produite dans la discothèque de Berlin, nous savons que la Central Intelligence Agency (CIA) est une organisation puissante dotée des moyens techniques qui lui permettent de contrôler les communications radio chiffrées et non chiffrées. Mais le Gouvernement américain a-t-il suspecté un pays autre que la Libye? De nombreuses installations américaines en Europe occidentale ont été l'objet, au cours de l'année dernière, de plusieurs incidents dont le dernier en date a été l'explosion, en novembre dernier, d'une voiture piégée dans un marché de Bonn fréquenté par des soldats américains, qui a fait plus de 20 blessés. Parmi les installations américaines qui ont été l'objet d'attentats le mois dernier, il faut citer la base aérienne américaine de Francfort et la base américaine d'Heidelberg où l'on a découvert trois obus en septembre dernier.

Les informations, qui font état d'un groupe de révolutionnaires de l'Allemagne de l'Ouest qui préparaient un attentat contre une discothèque de Berlin-Ouest, fournissent d'autres preuves qui innocentent la Libye. De même, selon certaines informations diffusées aujourd'hui, une attaque a été perpétrée contre une base américaine au Japon. Nous ne pensons pas que la Libye soit responsable de cette attaque.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

Les actes perpétrés actuellement par les Etats-Unis d'Amérique eux-mêmes ou en coordination avec leurs alliés sont contraires aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. La menace de l'emploi de la force constitue une violation de la Charte et le recours à la force constitue une violation plus flagrante encore de la Charte. Les Etats-Unis d'Amérique ont eu recours à la force en mars dernier contre la Libye et lors de l'agression perpétrée hier contre ce pays. Les Etats-Unis d'Amérique ont ainsi violé la Charte en dépit du fait qu'ils sont une grande puissance, qu'ils sont membre du Conseil de sécurité et, qu'à ce titre, la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales leur incombe en vertu de la Charte.

Je viens d'apprendre que les médias rapportent que les forces américaines ont repris leurs agressions contre la Jamahiriya arabe libyenne.

Le recours à la menace et à l'emploi de la force est une forme de terrorisme d'Etat. Les mouvements de la VIe flotte américaine au large des côtes libyennes visent à perpétrer des actes de terrorisme. Cette même flotte a déjà perpétre des actes de terrorisme d'Etat lorsque les avions américains, basés sur les porte-avions de cette flotte, ont intercepté, l'année dernière, l'avion égyptien qui faisait route vers la Tunisie.

Nous estimons qu'Israël et l'Afrique du Sud sont deux Etats terroristes, qui ont été créés par le terrorisme, et que le terrorisme est leur politique officielle, mais nous ne pouvons concevoir que les Etats-Unis d'Amérique, qui sont une superpuissance et qui sont partisans d'une doctrine spéciale préconisant la démocratie et la liberté, puissent avoir recours au terrorisme d'Etat.

M. Al-Atassi (Rép. arabe syrienne)

S'ils avaient pu prévoir qu'elle aurait recours au terrorisme sur le plan international, les fondateurs de cette organisation n'auraient pas reconnu à cette grande puissance les privilèges qui reviennent ordinairement aux membres permanents du Conseil de sécurité.

En examinant tous ces événements, il ressort que les Etats-Unis d'Amérique ont passé de l'étape de l'encouragement à l'agression contre les Arabes à celle où ils commettent eux-mêmes cette agression. Il convient à présent au Conseil de se prononcer. Le recours à la force est une violation de la Charte et le terrorisme est une violation de tous les principes juridiques et éthiques; tous deux doivent être condamnés. En tout état de cause, je voudrais affirmer que la Libye n'est pas seule dans le combat qu'elle mène et que si le Conseil n'assume pas son rôle, tous les peuples arabes et tous les pays épris de paix et de liberté continueront de se tenir aux côtés de la Libye, de ses dirigeants et de son peuple dans la lutte pour la liberté et la dignité.

Pour terminer, je voudrais dire que le communiqué publié par le porte-parole officiel de la République arabe syrienne a estimé que l'agression militaire américaine contre la Jamahiriya arabe libyenne est une agression contre la Syrie et contre la nation arabe tout entière. Il a ajouté que, dans cette affaire, le Gouvernement américain ne serait pas le gagnant mais l'unique perdant.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, et comme je constate que la liste des interventions s'allonge de plus en plus, je voudrais demander à tous ceux qui sont appelés à intervenir - et avec les égards qui leur sont dus - de ne pas être trop longs dans leurs interventions. Il ne s'agit naturellement pas d'une critique, mes chers collègues, mais du souci de donner au plus grand nombre de pays la possibilité de s'exprimer.

L'orateur suivant est le représentant de l'Oman. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ANSI (Oman) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'aimerais pour commencer vous féliciter au nom des délégations des Etats arabes Membres des Nations Unies, qui se plaisent à reconnaître le rôle politique de premier plan joué par vous-même et par votre pays ami, la France.

M. Al-Ansi (Oman)

Nous vous souhaitons plein succès dans la conduite des délibérations du Conseil en ce mois d'avril et nous aimerions par la même occasion remercier vivement M. Ole Bierring, Représentant permanent du Royaume du Danemark, pays ami, pour les efforts soutenus et fructueux qu'il a déployés lorsqu'il a présidé les délibérations du Conseil en mars dernier.

Monsieur le Président, j'aimerais vous assurer à nouveau et assurer les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble que la position arabe à l'égard de la convocation d'urgence du Conseil de sécurité à la requête du Groupe arabe et de la Jamahiriya arabe libyenne n'a pas changé, sans parler des autres demandes adressées dans le même sens au Conseil en mars dernier et ce mois-ci à ce sujet, notamment dans la lettre que vous a adressée au nom du Président du Groupe arabe pour le mois de mars S. Exc. le Représentant permanent de l'Iraq, publiée dans le document S/17946 et datée du 26 mars 1986.

Malte a également formulé une nouvelle requête dans le document S/17982 daté du 12 avril 1986 en vue de la convocation d'urgence du Conseil de sécurité. Effectivement, le Conseil a tenu sa première réunion sous votre présidence le samedi 12 avril. La Jamahiriya a réaffirmé son pressentiment grandissant d'une attaque extérieure imminente dans une lettre adressée au Secrétaire général par M. Kamal Hassan Al-Maqhour, secrétaire du Comité populaire du Bureau du peuple pour les relations extérieures, contenue dans le document S/17983 en date du 12 avril 1986, ainsi que dans une autre lettre adressée ultérieurement au Secrétaire général et qui a été distribuée ce matin et relative à la détérioration de la situation en Méditerranée orientale en raison de l'agression militaire américaine contre la Libye, qui a donné lieu à la demande de réunion d'urgence du Conseil ce matin, requête présentée par la Libye et la Syrie, pays frères, ainsi que le Burkina Faso.

Comme l'a dit le représentant de la Syrie, des nouvelles nous sont parvenues qui font état d'une nouvelle agression militaire américaine contre Tripoli-Ouest, capitale de la Jamahiriya. Ces nouvelles nous ont été communiquées par les agences de presse occidentales et certaines sources diplomatiques occidentales.

En ma qualité de président du Groupe arabe pour le mois en cours et conformément à la position unanime adoptée à la réunion d'urgence que nous avons tenue hier soir, 14 avril 1986, à Tunis, et après avoir reçu confirmation de la dernière agression armée américaine contre Tripoli-Ouest et Benghazi et des

M. Al-Ansi (Oman)

mages extrêmement importants causés à des objectifs civils ainsi qu'à des hommes à des femmes pacifiques et à des familles innocentes, en violation flagrante du principe du non-recours à la force dans les relations internationales et des principes du droit international en général, situation aggravée par l'extrême parité en termes de responsabilité et de puissance entre les deux parties en lice - les Etats-Unis et la Libye -, je réaffirme ici, au nom du Groupe arabe et son ensemble, la déclaration publiée par la Ligue arabe lors de la séance tenue à Tunis le 13 avril 1986 :

"Le Secrétaire de la Ligue arabe a publié le communiqué suivant : pour la deuxième fois en moins d'un mois, la Jamahiriya a été victime d'une offensive d'envergure de la part des Etats-Unis d'Amérique, qui ont enfreint les usages et le droit internationaux en faisant peser sur la région les dangers les plus graves. L'offensive lancée par les Etats-Unis contre la Jamahiriya s'appuie sur des accusations obscures ne reposant sur aucun fait établi. En effet, la Jamahiriya elle-même était au nombre des Etats qui ont dénoncé et déploré l'attentat contre l'avion de la compagnie TWA.

Il ne faudrait pas, chaque fois que certains éléments désespérés et irresponsables commettent des actes de violence isolés en imputer la responsabilité à cet Etat arabe. Nous avons déjà déclaré que la violence individuelle et isolée ne doit pas donner naissance à un terrorisme plus grand au niveau d'une grande puissance mais devrait plutôt conduire à s'attaquer aux causes profondes qui ont donné naissance, par une réaction en chaîne, au désespoir puis à la violence que nous rejetons tous aujourd'hui."

M. Al-Ansi (Oman)

Dans l'examen de ces problèmes épineux, la Ligue arabe lance un appel à la raison et à la lucidité et réaffirme sa pleine solidarité avec la Jamahiriya face à toutes les menaces dirigées contre son intégrité territoriale, conformément à la Charte de la Ligue arabe.

Le projet de résolution adopté par le Conseil de la Ligue arabe à sa 85ème séance, tenue au siège de la Ligue à Tunis, du 24 au 26 mars 1986, en présence des ministres des affaires étrangères des pays arabes, réaffirme notre attachement à la Charte de la Ligue arabe et au Traité de défense mutuelle arabe et notre pleine solidarité avec le peuple de la Jamahiriya en ces heures difficiles.

Nous apprenons aujourd'hui que le Conseil de la Ligue, au niveau des ministres des affaires étrangères et de la défense, ou même dans le cadre d'un sommet, pourrait être convoqué dans les plus brefs délais.

Le monde est témoin aujourd'hui de tensions et de crises qui font de nombreuses victimes, et cette situation est source de préoccupations. C'est pourquoi nous posons de nombreuses questions sur les raisons qui ont conduit notre monde à cette situation et l'ont plongé dans ce chaos et dans cette crise. Face à cette situation, la communauté internationale est appelée plus qu'auparavant à réduire les tensions dans le monde, afin de faire régner la paix et la sécurité internationales.

Le problème dont est saisi ce conseil n'est qu'un seul des problèmes auxquels doit faire face la communauté internationale. En tant que membre du Groupe arabe, nous souffrons de cette détérioration et voudrions collaborer avec les membres de la communauté internationale afin de réduire les tensions dont elle souffre. Les Etats arabes sont soucieux d'établir un monde meilleur, plus serein, et c'est pourquoi nous récusons le terrorisme sous toutes ses formes et déplorons les actes terroristes qui ont été perpétrés dernièrement dans certaines capitales européennes. Mais nous ne pensons pas que l'action militaire récente des Etats-Unis aurait dû prendre place; il eût été préférable d'utiliser tous les moyens mis à la disposition des Etats par notre organisation internationale, qui devrait être l'instance appropriée à laquelle recourir pour régler les différends internationaux, conformément à la Charte des Nations Unies.

Les Etats arabes pensent que l'affrontement militaire ne constitue pas le moyen approprié de régler les différends entre Etats; c'est pourquoi nous demandons aux parties au différend de régler leur différend par des moyens pacifiques et,

M. Al-Ansi (Oman)

naturellement, dans ce cadre, le Conseil de sécurité doit assumer une responsabilité collective pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La situation survenue au plus fort du débat sur le terrorisme international, ses causes et ses fondements nous conduit à rouvrir certains vieux dossiers que l'on croyait fermés et qui avaient été débattus au sein du Conseil de sécurité et de divers organismes des Nations Unies ainsi que dans d'autres instances internationales au cours des 40 dernières années aux niveaux bilatéral et multilatéral. Il se trouve que la nation arabe, qui s'étend du Golfe à l'Atlantique, s'est composée, au fil de l'histoire, de peuples connus pour leur esprit de concorde et de tolérance. La nation arabe a été le berceau des religions révélées, un phare pour toute l'humanité. J'en veux pour preuve que lorsque, l'an dernier, à l'Assemblée générale, nous avons éprouvé certaines difficultés à définir unanimement le terrorisme international, les Etats arabes ont grandement contribué au consensus qui s'est dégagé au sein de la Sixième Commission. D'ailleurs, comme vous le savez, le Groupe arabe a déployé de grands efforts pour parvenir à ce consensus qui fut le résultat des efforts diligents qu'a déployés, lors de la quarantième session, un juriste arabe éminent, le professeur Ryad Al-Qaysi, directeur du Service juridique du Ministère des affaires étrangères iraquien, ancien représentant permanent de son pays auprès de l'ONU, et président de la Sixième Commission des Nations Unies. Et c'est ainsi que l'on a pu sortir de l'impasse pour la première fois, grâce, comme je l'ai dit plus haut, à l'appui des délégations arabes, surtout libyenne.

Les Etats arabes, qui peuvent se prévaloir d'une civilisation ancienne reposant sur des principes humanitaires consacrés tout au long de leur histoire, ne cesseront d'être hostiles au terrorisme sous toutes ses formes et condamnent ses auteurs sans distinction aucune; car en agissant ainsi, ils agissent contre la nation arabe, contre ses croyances religieuses qui lui commandent la tolérance. C'est pourquoi nous condamnons le terrorisme israélien, ses auteurs et ses collaborateurs, comme nous condamnons l'autre forme de terrorisme qui a pour nom l'apartheid en Afrique du Sud, car ce sont là les deux piliers du terrorisme international et de sa propagation dans nos sociétés contemporaines depuis la création de cette organisation internationale. Voilà ce qu'il nous faut combattre, voilà ce contre quoi nous devons lutter. Ce n'est qu'alors que le monde deviendra un lieu où il fera meilleur vivre et où les ennemis d'aujourd'hui deviendront les amis de demain, comme ils étaient les amis d'hier.

M. Al-Ansi (Oman)

Je ne voudrais pas m'étendre sur les accusations sans fondement aucun lancées contre les Arabes. On les accuse parfois de terrorisme, on les rend parfois responsables de certains événements isolés qui sont le fait d'individus et qui se produisent ici et là et qui n'ont rien à voir avec les Arabes. Et cela ressort même de la lecture des rapports sur la base desquels on accuse les Arabes. Ce que j'aimerais déclarer ici, c'est que la nation arabe est contre le terrorisme et qu'elle a toujours été un phare d'harmonie, de liberté et de dignité humaine. Ceux qui ne le croient pas n'ont pas bien lu leurs manuels d'histoire et devraient les rouvrir pour se pénétrer de cette vérité. Et peut-être que la relecture des manuels d'histoire rafraîchira la mémoire de certains amnésiques.

La nation arabe s'élève contre la menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales, dans les cas non prévus par la Charte, surtout dans des situations analogues à celle dont nous débattons aujourd'hui. Nous nous élevons contre le caractère illicite et inhumain des raids militaires contre les cibles civiles libyennes hier soir. En tant qu'Arabes, nous sommes opposés au terrorisme sous toutes ses formes. Néanmoins, il faut que ceux dont les droits légitimes ont été usurpés les recouvrent. Nous sommes contre les auteurs du terrorisme et, pour être plus précis, nous sommes contre ceux qui ont usurpé les droits des habitants de la Palestine et des territoires arabes occupés, quelle que soit la forme que revêt l'occupation dont souffrent ces habitants.

Le Groupe arabe attend de ce conseil qu'il fasse en sorte que ceux qui ont été privés de leurs droits légitimes les recouvrent, conformément à la Charte et à la conduite que lui dictent ses lourdes responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales.

Il est à craindre que les derniers incidents relatifs au différend entre les Etats-Unis et la Jamahiriya portent préjudice aux efforts sincères en vue d'une paix juste et globale au Moyen-Orient et pour ce qui est du conflit iraquo-iranien. L'agression militaire d'hier soir contre Tripoli-Ouest et Benghazi et tous les dommages qui en ont résulté et dont nous font part les médias qui se trouvent en territoire libyen - en effet ces informations nous sont parvenues par le canal des médias américains qui se trouvent en Libye, alors même que des centaines, que dis-je, des milliers d'Américains et d'Européens s'y trouvaient et menaient une vie à l'abri de toute contrainte et dans la dignité, sans faire l'objet de mesures vexatoires de la part du peuple arabe libyen.

M. Al-Ansi (Oman)

Il faut que le Conseil adopte une position ferme et condamne énergiquement l'agression, et nous pensons que le projet de résolution mis en circulation par les membres non alignés du Conseil est le minimum, qui pourrait recueillir l'unanimité ou, du moins, la majorité absolue.

Tous les Etats arabes adoptent une position unanime de solidarité avec la demande présentée par la Libye, par la Syrie, pays frère, et par le Burkina Faso, demande qui a donné lieu à la convocation d'urgence du Conseil de sécurité. Nous soutenons sans réserve la Libye contre cette agression extérieure. Telle est la position arabe face à l'agression dont a été victime la Libye.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Oman des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays.

M. GARVALOV (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous présenter, monsieur le Président, les félicitations de la délégation bulgare à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je suis convaincu que votre sagesse et vos hautes compétences professionnelles vous permettront de mener à bon terme les débats du Conseil.

Qu'il me soit permis également de présenter mes félicitations à l'ambassadeur Bierring, Représentant permanent du Danemark, pour la compétence et l'habileté avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois écoulé.

Il n'est plus nécessaire à présent de convaincre qui que ce soit du bien-fondé et de la légitimité de la demande de convocation immédiate du Conseil de sécurité présentée par Malte, samedi dernier. Les appels pressants lancés par un certain nombre d'Etats pour empêcher que l'escalade dangereuse de la tension en Méditerranée centrale n'entraîne un conflit armé ont été ignorés en dépit des efforts extraordinaires déployés.

Aujourd'hui, nous sommes saisis des requêtes présentées par la Jamahiriya arabe libyenne, le Burkina Faso, la République arabe syrienne et Oman, et nous examinons à nouveau cette question.

Les pires appréhensions de la communauté internationale se sont tragiquement concrétisées par l'agression armée perpétrée contre la Libye, pays souverain et indépendant. Un certain nombre d'objectifs ont été bombardés, dont la capitale, Tripoli, et d'autres cibles civiles. On compte des victimes parmi la population civile ainsi que des dommages matériels et des destructions considérables.

Ce carnage a été exécuté sous le prétexte fallacieux et démagogique de combattre le terrorisme international et en vertu du droit sacré de légitime défense. Personne ne saurait maintenant tolérer la conduite irresponsable et l'aventurisme des Etats-Unis qui, poussés par l'ambition malade de jouer le rôle de gendarme du monde, se sont arrogé le droit d'attaquer et de punir des Etats souverains indociles, qu'ils se trouvent dans leur proche voisinage ou à des milliers de kilomètres de leurs côtes.

Et tout cela se produit malgré la demande directe et non équivoque de la grande majorité des Etats Membres qui ont participé au récent débat du Conseil sur

M. Garvalov (Bulgarie)

la question de la cessation immédiate de l'agression des Etats-Unis contre la Libye. Ce n'est pas fortuit si deux pays seulement ont appuyé l'action criminelle et aventuriste des militaires américains.

Dans l'ensemble, les événements survenus ces derniers jours, et notamment ceux d'hier, ne peuvent guère constituer une surprise pour la communauté internationale. Il ne s'agit pas ici, chacun le sait, de la première agression militaire perpétrée par les Etats-Unis contre la Libye. Malgré les normes généralement reconnues et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, la politique des Etats-Unis à l'égard de la Libye indépendante se traduit, depuis de nombreuses années, par des préparatifs militaires non dissimulés, des blocus économiques et des actions militaires ouvertes contre ce pays. Des prétextes ont constamment été invoqués pour lancer une attaque ouverte contre la Libye. Ce n'est pas par hasard si, au cours des derniers mois, nous avons assisté à une campagne sans précédent, préméditée et de grande envergure contre la Libye. Tous les moyens imaginables ont été utilisés pour s'efforcer de discréditer la Libye. Ce petit pays, situé à des milliers de kilomètres du territoire des Etats-Unis, a été officiellement considéré comme une menace unique et particulière pour la sécurité nationale et la politique étrangère des Etats-Unis.

L'histoire nous a enseigné la sinistre notion de la "Loi de Lynch". Selon les dictionnaires américains, il s'agit d'une "exécution illégale entreprise par un organe improvisé", et toujours selon ces mêmes dictionnaires, ceux qui étaient lynchés n'étaient généralement pas des criminels mais des personnes innocentes et sans défense en butte à la persécution politique et raciale. Ces sévices étaient destinés à inspirer la peur et à promouvoir le conformisme dans la société. De nos jours, les Etats souverains assez téméraires pour poursuivre des politiques indépendantes peu prisées par l'impérialisme sont menacés de lynchage. De même, des preuves sont fabriquées de toutes pièces, les foules sont manipulées dans une frénésie de haine, des attaques aériennes dévastatrices sont préparées et exécutées au moyen, cette fois, de porte-avions, de bombardiers, de missiles et de sous-marins nucléaires et grâce au réseau de bases militaires américaines implantées en territoire étranger.

Pourtant, malgré cela - ou plus exactement à cause de cela - les peuples sont aujourd'hui fermement décidés à ne pas permettre que la scène internationale, en cette fin du XXe siècle, devienne un stand de tir tel celui d'une ville du Far West

M. Garvalov (Bulgarie)

au siècle dernier. Quels que soient les prétextes fallacieux utilisés dans ce cas, les Etats-Unis ne pourront justifier devant la communauté internationale le caractère criminel et irresponsable de leur aventurisme militaire, car leur politique à l'égard de la Libye est une violation flagrante du droit international et des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Comme on le sait, le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte stipule expressément, en tant que principe fondamental, l'obligation pour les Etats Membres de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales.

Ces actes de brutalité, ainsi que les déclarations largement publiées faites la semaine dernière par le Président et d'autres hauts fonctionnaires des Etats-Unis et selon lesquelles les Etats-unis s'apprêtaient à attaquer la Libye, rentrent dans la catégorie de ces mesures illégales. L'histoire et la pratique internationale regorgent d'exemples où des forces agressives ont eu recours à de vains prétextes pour "punir", "venger", "donner une leçon", "défendre des sphères vitales d'intérêt", "riposter de façon mesurée" ou tout simplement pour se permettre de jouer le rôle de gendarme universel sans en être aucunement autorisées. Selon certains éminents juristes américains, les conséquences de tels actes ne peuvent qu'accroître la tension et conduire au chaos et à l'anarchie.

Compte tenu de ces considérations et parce qu'elle partage pleinement la grave inquiétude de la communauté internationale, la République populaire de Bulgarie estime que les Etats-Unis devront assumer la pleine responsabilité de ces actes totalement incompatibles avec les principes universellement reconnus du droit international, tels le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, le non-recours à la force dans les relations internationales et le règlement pacifique des différends. Ces actions ne peuvent être considérées que comme la manifestation d'une politique destinée à porter atteinte au droit sacré des peuples de décider eux-mêmes de leur avenir et de la voie vers un développement indépendant. C'est cette démarche impérialiste et militariste qu'ont adoptée les Etats-Unis dans leur politique à l'égard des Etats souverains et indépendants dont la politique étrangère n'est pas au goût de Washington.

La République populaire de Bulgarie exige que cessent immédiatement et définitivement tous les actes d'agression militaires des Etats-Unis, ainsi que leurs violations de la souveraineté et de l'indépendance de la Libye. La

M. Garvalov (Bulgarie)

République populaire de Bulgarie demande que des mesures efficaces soient prises pour mettre fin à toute action agressive contre la Libye. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a publié récemment une déclaration à ce sujet, dans laquelle, notamment, il condamne le nouvel acte de terrorisme d'Etat perpétré par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne, pays ami, et demande que le Gouvernement des Etats-Unis mette fin à ces actes d'agression qui menacent la paix non seulement dans la Méditerranée mais dans le monde entier.

M. Garvalov (Bulgarie)

Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie exprime sa ferme solidarité avec la Jamahiriya arabe libyenne dans la juste lutte qu'elle mène pour défendre son indépendance, son droit souverain de décider librement de son système socio-économique progressiste et de son droit de mener une politique étrangère anti-impérialiste.

Comme cela a été clairement souligné lors du XIIIème Congrès du parti communiste bulgare, qui s'est achevé récemment :

"Nous appuyons les aspirations légitimes des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine à un développement indépendant, à une indépendance nationale véritable et à des relations internationales équitables; nous appuyons également leur lutte contre la politique néo-coloniale et les actes hégémonistes et expansionnistes de l'impérialisme... Nous nous opposons résolument aux politiques des Etats-Unis et des autres Etats impérialistes qui se manifestent dans des interventions brutales, des agressions ouvertes, des actes terroristes, des guerres non déclarées, directes ou indirectes, menées contre des pays nouvellement libérés."

Dans ces circonstances, le Conseil de sécurité, dont la responsabilité première est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit prendre immédiatement des mesures pour empêcher toute nouvelle aggravation du conflit et s'acquitter de son mandat face à l'agression ouverte dont est victime la Libye souveraine et indépendante.

Dans ce contexte, la résolution sur la Méditerranée, adoptée depuis des années à l'Assemblée générale par consensus, revêt encore une plus grande actualité. La résolution souligne la grande importance de la paix et de la sécurité en Méditerranée, exprime l'inquiétude que suscite l'accroissement des opérations militaires dans diverses parties de cette région et demande la réduction des armements et des tensions, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, le respect de la souveraineté des Etats et du principe du règlement pacifique des conflits. Les dernières propositions opportunes du Secrétaire général du Comité central du PC de l'Union soviétique, M. S. Gorbatchev, qui visent à réduire les tensions actuelles ainsi que l'affrontement militaire dans cette région névralgique sur les plans politique et stratégique, ont été faites dans ce même esprit.

M. Garvalov (Bulgarie)

Particulièrement importante est la volonté de l'Union soviétique d'avoir immédiatement des entretiens avec les Etats-Unis en vue du retrait mutuel de la Méditerranée des flottes des deux pays.

J'ajouterai pour terminer que ma délégation estime qu'il est grand temps que le Gouvernement américain entende raison et tienne compte des inquiétudes justifiées de la communauté internationale quant à l'avenir et à la survie de l'humanité.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. VELAZCO SAN JOSE (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. En cette occasion particulière, chacun sait que votre pays a refusé de se faire le complice de l'acte infâme qui, aujourd'hui, suscite l'indignation de l'opinion publique internationale. Nous sommes convaincus que sous votre direction, et grâce à votre compétence et à votre expérience diplomatiques, le Conseil pourra s'acquitter de sa tâche d'une manière efficace et satisfaisante.

Je saisis également l'occasion pour remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent du Danemark, l'ambassadeur Bierring, pour la manière exemplaire et dévouée dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois écoulé.

La nuit dernière, des avions de combat américains ont bombardé systématiquement des quartiers résidentiels de Tripoli et de Benghazi, en Jamahiriya arabe libyenne, faisant de nombreux morts et blessés et mettant une fois de plus en évidence le caractère agressif de l'actuel Gouvernement américain.

Avec un cynisme digne de ceux qui aujourd'hui se targuent d'être les héritiers légitimes de la clique hitlérienne, le Président des Etats-Unis, son secrétaire à la défense et son secrétaire d'Etat ont fait étalage de leur satisfaction, invoquant sans vergogne l'Article 51 de la Charte et le droit de légitime défense.

Ce nouvel acte cruel du gouvernement Reagan est révélateur du caractère véritablement criminel de la clique qui, de la Maison-Blanche, a ordonné le bombardement des villes, profitant pour ce faire de la nuit comme de vulgaires malfaiteurs.

M. Velazco San Jose (Cuba)

Dans la concurrence infâme que se font Washington, Pretoria et Tel-Aviv, pour voir lequel des trois peut appliquer avec le plus de cruauté la politique de terrorisme d'Etat, le Gouvernement américain arrive en tête après s'être gagné la complicité pour ses méfaits du Gouvernement britannique qui a prêté son territoire pour permettre aux agresseurs de prendre le départ. Dans le passé, Washington a collaboré avec Londres dans l'aventure criminelle aux Malvinas; aujourd'hui, Washington est payé de retour, et ainsi Mme Thatcher est complice du massacre de Libyens innocents.

Le sort des hommes, des femmes et des enfants blessés qui se trouvent dans les hôpitaux de Tripoli et de Benghazi, ou de ceux qui gisent sous les décombres de leurs maisons, victimes du génocide américain, révèle au monde jusqu'où peut aller le criminel international qui en ce moment préside au destin des Etats-Unis. Ce sont les desseins hégémonistes de ce gouvernement, sa haine des révolutions, sa volonté de modifier le cours de l'histoire et son absence de scrupules qui se sont manifestés dans ce nouvel acte barbare commis contre un pays de moins de 4 millions d'habitants.

C'est cette même politique qui est appliquée pour chercher désespérément à saper la révolution sandiniste au Nicaragua et pour armer en Angola les assassins de l'UNITA. Elle révèle la haine viscérale de Washington pour tout processus populaire qui n'accepte pas son diktat. Elle utilise la force contre tous ceux qui suivent une politique indépendante et qui se révoltent contre ce qui est injuste et immoral. C'est cette même politique qui a été suivie contre mon pays au cours de toutes ces années.

Le Conseil de sécurité est saisi une fois de plus d'une violation flagrante de la Charte des Nations Unies par le Gouvernement américain. Le Conseil doit assumer la responsabilité historique que lui a conférée la Charte et ne pas permettre que les crimes internationaux restent impunis et que la force prime dans les relations internationales.

M. Velazco San Jose (Cuba)

Comme le dit le journal Granma, organe du Comité central du parti communiste libyen, dans son éditorial d'aujourd'hui :

"Quels que soient les prétextes, les manoeuvres et les pièges auxquels les Etats-Unis, soulevés par une vague de chauvinisme et de patriotisme, recourent pour s'ériger en juges et en bourreaux de l'humanité, l'objectif véritable de l'hystérie antilibyenne, des pressions et des menaces qui ont conduit aux bombardements génocides d'hier est de briser l'héroïque peuple libyen et de détruire sa révolution. En ces heures d'épreuve, ce peuple frère a su se dresser et se rallier autour de son dirigeant, le camarade Moammar Kadhafi. La solidarité des forces progressistes et révolutionnaires du monde, qu'il s'est gagnée par sa fermeté et sa détermination, l'aidera en ces moments difficiles."

Les victimes libyennes d'aujourd'hui viennent s'ajouter à celles innocentes, au Nicaragua, en Angola, en Namibie, en Afrique du Sud et en Palestine, ont versé avec leur sang la voie vers l'indépendance, la dignité nationale et la défense des principes révolutionnaires. Nous leur rendons hommage et leur faisons promesse qu'avant peu leurs bourreaux paieront pour les crimes qu'ils commettent aujourd'hui en toute impunité.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant du Yémen démocratique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-ALFI (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord dire combien nous nous félicitons de vous voir occuper la présidence du Conseil de sécurité.

Nous aimerions également exprimer notre gratitude à S. Exc. l'ambassadeur Bierring, Représentant permanent du Danemark, pour la manière exemplaire dont il a conduit les délibérations du Conseil au cours du mois écoulé.

Aujourd'hui, le Conseil est saisi d'un crime qui vient s'ajouter à la liste des méfaits commis par les Etats-Unis contre nos peuples arabes et qui a fait de nombreuses victimes libyennes et étrangères. Je veux parler de la brutale agression armée perpétrée par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne ainsi que des raids aveugles et barbares contre les villes de Tripoli et de Benghazi prenant pour cibles des édifices publics et des zones résidentielles, provoquant de nombreux dégâts.

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

Nous avons aujourd'hui sous les yeux un nouvel exemple flagrant de terrorisme d'Etat pratiqué par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne et contre nos peuples arabes, qui jette la lumière sur les véritables desseins agressifs américains et sionistes : compromettre la sécurité et la stabilité de notre région, mettre nos peuples arabes à genoux et les faire passer sous la coupe de l'impérialisme et du sionisme. Cette brutale agression armée commise par les Etats-Unis d'Amérique avec la complicité de la Grande-Bretagne, et dont la presse annonce qu'elle est en train de se répéter, réaffirme que les Etats-Unis sont notre principal ennemi et le facteur permettant à l'entité sioniste de se lancer dans ses agressions et ses opérations d'expansion territoriale contre nos peuples arabes. Les Etats-Unis sont le véritable ennemi de nos droits et de notre juste cause arabe.

L'arsenal militaire américain a toujours permis à Israël de mener ses guerres d'agression. A son tour, Israël a été à l'origine de l'agression armée directe contre nos peuples arabes. Nous n'oublions pas ce qui s'est passé en 1983, époque à laquelle les forces navales américaines ont bombardé Beyrouth. Nous n'oublions pas non plus que les Etats-Unis ont été le seul Etat à donner sa bénédiction à l'agression israélienne contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Tunisie et à commettre des actes de piraterie aérienne contre des avions civils. Pis encore, il y a deux semaines, les Etats-Unis ont perpétré un acte d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye.

Les Etats-Unis s'obstinent à vouloir nier au peuple palestinien ses droits légitimes, celui de rentrer dans ses foyers, de disposer de lui-même et d'édifier un Etat indépendant sur son sol national, droits reconnus par la communauté internationale comme étant la condition préalable indispensable à l'instauration d'une paix juste dans la région du Moyen-Orient. Qui plus est, les Etats-Unis contribuent directement à liquider le peuple arabe palestinien.

Cette agression armée brutale et préméditée perpétrée par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne et contre son peuple a été précédée d'une vaste campagne de désinformation préjudiciable aux peuples arabes afin de discréditer notre civilisation et nos valeurs. L'objectif était de servir les ambitions territoriales sionistes dans la région et de mettre en oeuvre la stratégie agressive et expansionniste mise au point par les milieux impérialistes et sionistes contre nos peuples arabes afin de rétablir la domination coloniale chez nous.

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

Le Yémen démocratique condamne énergiquement la brutale agression armée commise par les Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne. Cet acte constitue une violation flagrante du droit international, des lois et usages internationaux, des instruments internationaux, de la souveraineté et de l'indépendance d'un Etat Membre des Nations Unies.

Il est paradoxal de constater que pour justifier cette agression les Etats-Unis se prévalent de l'Article 51 de la Charte. Est-ce à dire que les Etats-Unis, qui ne cessent à tous les niveaux de rappeler que la région arabe est une région d'intérêt vital pour l'Amérique, s'arrogent le droit de commettre agression sur agression contre nos peuples arabes?

Le plus préoccupant, c'est qu'avec cet acte d'agression les Etats-Unis - superpuissance qui est de surcroît un membre permanent du Conseil de sécurité investi d'une responsabilité particulière en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales - se sont arrogé le droit d'ignorer le Conseil de sécurité et d'exploiter son impuissance à examiner avec équité les problèmes de paix et de sécurité internationales après qu'ils aient contribué à consacrer cette impuissance en abusant de leur droit de veto.

M. Al-Alfi (Yémen démocratique)

Le Yémen démocratique réaffirme à nouveau qu'il est pleinement solidaire du peuple frère de Libye face à cette agression lancée contre sa souveraineté et son indépendance. Nous menons avec lui un combat contre tous les complots impérialistes qui attentent à sa souveraineté nationale et qui visent à anéantir la révolution du 1er septembre. Nous sommes sûrs que le peuple libyen, qui a tenu bon face à l'agression américaine brutale, qui a su demeurer fidèle à ses principes et à ses valeurs et qui a fait échouer toutes les conspirations et tous les complots ourdis contre lui, saura, aujourd'hui encore, résister à toutes ces agressions qui visent à contrarier ses aspirations nationales, car les peuples qui luttent pour leur juste cause sont plus forts que tous les défis. L'expérience montrera, comme par le passé, que les avions, les bâtiments de guerre, en un mot, toute la machine de guerre perfectionnée américaine ne réussiront ni à briser la volonté de nos peuples arabes ni à usurper leur droit légitime à la libération et au progrès.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Yémen démocratique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est la représentante de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mlle KUNADI (Inde) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, monsieur le Président, de vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. La France et l'Inde entretiennent traditionnellement des rapports très cordiaux marqués par une étroite coopération dans divers domaines. Votre haute compétence et votre riche expérience dans le domaine diplomatique ainsi que vos qualités personnelles sont bien connues. Nous sommes persuadés que, sous votre direction avisée et éprouvée, le Conseil trouvera une solution rapide et satisfaisante à la question dont il est saisi.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Danemark, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Nous sommes réunis aujourd'hui à la demande de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire, du Burkina Faso et de la Syrie, ainsi que de l'Oman en sa qualité de président du Groupe arabe, afin d'examiner la grave situation issue du bombardement de certaines villes libyennes par l'aviation américaine et de prendre les mesures urgentes qui s'imposent du fait de cette situation. L'Inde est

Mlle Kunadi (Inde)

consternée par ces actes, qui ne constituent rien de moins qu'une agression caractérisée contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye. Ces actes menacent le tissu fragile de la paix et de la sécurité non seulement dans la région, mais dans le monde entier. Ces actes sont totalement contraires au droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Dans une déclaration qu'il a prononcée au début de la journée, le premier ministre Rajiv Gandhi a dit que l'Inde et le Mouvement des pays non alignés tout entier déplorent profondément le bombardement par les Etats-Unis de certaines villes libyennes. En sa qualité de président du Mouvement des pays non alignés, il a invité les Etats-Unis et d'autres Etats à faire preuve de la plus grande modération et à s'abstenir d'aggraver une situation déjà tendue dans la région. On se rappellera qu'au cours des trois derniers mois, le Gouvernement indien a demandé à plusieurs reprises avec insistance, en vue d'apaiser les inquiétudes exprimées quant aux menaces et à l'emploi éventuel de la force contre la Libye, de renoncer à toute mesure précipitée, car la meilleure façon de résoudre des situations de ce type passe par le dialogue et non par les pressions. Il est regrettable que ces appels n'aient point été entendus.

Nous avons écouté très attentivement, en proie à une vive anxiété, les déclarations faites par les orateurs précédents. On s'est efforcé de justifier les actes perpétrés par les Etats-Unis en les tenant pour des représailles exercées à la suite des actes terroristes prétendument commis par la Libye. Le Mouvement des pays non alignés a toujours condamné toutes les formes d'actes de terrorisme, qu'ils soient le fait de particuliers ou organisés par des Etats. La Libye s'est également déclarée opposée à toutes opérations terroristes. Les actions des Etats-Unis sont donc d'autant plus injustifiables.

Ce dont nous sommes les témoins aujourd'hui c'est d'une escalade dangereuse de la tension et du conflit en Méditerranée centrale du fait d'un recours croissant à la menace ou à l'emploi de la force, en violation des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Le Mouvement des pays non alignés a toujours adopté une attitude ferme contre toutes formes d'agression, d'occupation, de domination, d'ingérence ou de pression. Ces derniers événements ont été examinés de façon approfondie à la session extraordinaire d'urgence du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, tenue à l'échelon ministériel le 15 avril à New Delhi. Je voudrais donner lecture du communiqué suivant adopté à cette réunion ministérielle :

Mlle Kunadi (Inde)

"Les ministres et chefs de délégation des pays non alignés, réunis en session extraordinaire d'urgence à New Delhi le 15 avril 1986, ont noté avec stupeur et une vive indignation les attaques armées lancées par les Etats-Unis d'Amérique, avec l'appui et la collaboration du Royaume-Uni, l'un de leurs alliés de l'OTAN, contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Ils ont condamné énergiquement cet acte d'agression ignoble et éhonté, lancé sans provocation contre un autre pays non aligné, qui constitue une violation du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et menace la paix et la sécurité internationales. Cet acte d'agression perpétré par les Etats-Unis est d'autant plus condamnable qu'en leur qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, les Etats-Unis sont responsables au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales et ont le devoir absolu de se conformer aux principes de la Charte.

La communauté internationale a condamné toutes les activités terroristes, qu'elles soient le fait d'individus, de groupements ou d'Etats. Ces attaques lancées par les Etats-Unis sont donc d'autant plus répréhensibles.

Les ministres et chefs de délégation ont rappelé que lors de la réunion qu'ils avaient tenue à New Delhi en 1983, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés avaient noté avec inquiétude que des politiques d'intervention et d'ingérence, des politiques comportant l'exercice de pressions et la menace ou l'emploi de la force continuaient d'être menées à l'encontre de nombreux pays non alignés, et que ces politiques avaient des conséquences dangereuses pour la paix et la sécurité, et qu'ils avaient lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils respectent le principe selon lequel les Etats doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique ou économique de tout Etat.

Les ministres et chefs de délégation ont rappelé aussi que la réunion ministérielle des pays méditerranéens membres du Mouvement des pays non alignés, tenue à La Valette en septembre 1984, avait engagé tous les Etats à se conformer strictement aux principes du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et les avait invités à ne pas employer d'armements, de forces, de bases ni d'installations militaires contre les pays méditerranéens membres du Mouvement.

Mlle Kunadi (Inde)

Ils ont rappelé en outre que le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, réuni à New York le 6 février 1986, avait 'mis en garde les Etats-Unis contre toute mesure précipitée, des situations de ce genre se prêtant mieux à être réglées par le dialogue que par des pressions ou par le recours à la force'. Le Bureau de coordination, de nouveau réuni à New York le 26 mars 1986, s'était déclaré 'vivement préoccupé par le recours aux provocations et à l'emploi de la force contre la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire' et avait 'condamné ces actes d'agression qui entraînaient une escalade dangereuse de la situation dans la Méditerranée centrale, mettant en danger la paix et la sécurité internationales'.

Les ministres et chefs de délégation ont requis les Etats-Unis d'Amérique de mettre immédiatement fin à leurs opérations militaires, qui violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire, mettent en danger la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne et menacent gravement la paix et la sécurité internationales. Ils ont exigé aussi le prompt versement d'une juste indemnité à la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire pour les pertes humaines et matérielles qu'elle a subies.

Les ministres et les chefs de délégation ont invité le Conseil de sécurité des Nations Unies à intervenir d'urgence pour condamner cet acte d'agression et en prévenir le renouvellement. Ils ont en outre instamment invité le Conseil à prendre des mesures pour assurer le prompt versement d'une juste indemnité à la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire.

Les ministres et chefs de délégation ont assuré de leur plein appui et de leur entière solidarité la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire, qui protège et défend son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Ils ont assuré de leur profonde sympathie les autorités et le peuple de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire pour les pertes qu'ils avaient subies.

Les ministres et chefs de délégation ont décidé d'adresser immédiatement la présente déclaration, faite en séance extraordinaire à New Delhi, le 15 avril 1986, au Président du Conseil de sécurité des Nations Unies."

(S/17996, annexe).

Mlle Kunadi (Inde)

Nous sommes profondément convaincus que la paix dans la région ne saurait être fondée sur une politique d'intervention, d'ingérence ou d'intimidation non plus que sur la menace ou l'emploi de la force ou sur des mesures coercitives quelles qu'elles soient. Pour être durable, la paix doit se fonder sur la reconnaissance, par les Etats, des principes du pluralisme politique et socio-économique non seulement pour eux-mêmes mais pour la région dans son ensemble, ainsi que sur le respect du principe du non-emploi de la force et du principe de la non-intervention et de la non-ingérence.

Il faut tout faire pour empêcher que la tension ne s'aggrave et il convient de prendre immédiatement des mesures pour détendre la situation dans la région. Nous espérons que le Conseil de sécurité pourra s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

Le PRESIDENT : Je remercie la représentante de l'Inde des paroles particulièrement aimables qu'elle m'a adressées et qu'elle a adressées à mon pays.

M. LI Luyé (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Vos éminentes qualités diplomatiques sont pour moi la certitude que vous saurez vous acquitter avec succès des lourdes responsabilités qui sont les vôtres en ce mois d'avril.

La France et la Chine entretiennent de bonnes relations d'amitié et de coopération, qui se traduisent également dans les liens existant entre nos deux missions dans le cadre de leurs activités au Conseil de sécurité. Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier l'ambassadeur du Danemark, M. Ole Bierring, président du Conseil au mois de mars, pour le dynamisme avec lequel il a dirigé et mené au succès les travaux du Conseil le mois dernier.

Depuis que le Conseil de sécurité avait commencé, en mars, à examiner la situation dans la Méditerranée, le monde espérait que la situation dans la région s'améliorerait sans tarder et que la paix et la stabilité seraient restaurées. Toutefois, contrairement à ses espérances, la situation s'y est encore aggravée. A l'aube du 15 avril, les forces navales et aériennes des Etats-Unis ont attaqué une fois de plus le territoire de la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire, aggravant ainsi considérablement la situation en Méditerranée et au Moyen-Orient. Le Gouvernement chinois a exprimé la préoccupation et l'inquiétude profondes que lui inspire cette évolution et a condamné l'attaque commise contre le territoire d'un autre Etat et contre sa souveraineté, en violation des normes régissant les relations internationales.

M. Li Luye (Chine)

Le Gouvernement chinois n'a cessé de rejeter et de condamner toutes les formes de terrorisme et de s'élever contre le recours au terrorisme en tant que moyen de lutte politique. Nous nous élevons également contre la violation du territoire d'un Etat souverain sous prétexte de combattre le terrorisme.

Nous avons toujours été favorables à la recherche d'un règlement équitable et raisonnable des différends entre Etats par le dialogue pacifique. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force ne fait que compliquer davantage une question au lieu d'en faciliter la solution. Nous demandons au Gouvernement des Etats-Unis de cesser immédiatement ses attaques contre le territoire et la souveraineté de la Libye et nous demandons aux parties intéressées de faire preuve de modération, de cesser les hostilités et d'éviter que la situation ne se détériore davantage, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais informer les membres du Conseil que la liste des orateurs est assez longue. Du fait de l'heure tardive, j'envisage de lever la séance. Mais on me signale que le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

M. MAXEY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Un certain nombre d'orateurs ont, au cours du débat d'aujourd'hui, mentionné le fait que mon gouvernement avait accepté que le territoire britannique soit utilisé par les Etats-Unis pour leurs opérations d'hier. Ma délégation fera une déclaration plus tard dans le débat pour exposer la position britannique, laquelle, en fait, répondra à ces commentaires. Mais je ne saurais laisser passer sous silence l'attaque désobligeante faite contre la personne du Premier Ministre de mon pays par le représentant de Cuba cet après-midi. Des réflexions de ce genre n'ont pas leur place dans les échanges civilisés, et encore moins dans un organe ayant le statut et la dignité du Conseil. C'est un exemple de la rhétorique démesurée et grossière à laquelle le représentant de Cuba nous a habitués. Au lieu d'une réponse raisonnée, elle ne mérite que le plus profond mépris.

Le PRESIDENT : Comme je l'ai indiqué aux membres du Conseil et compte tenu de l'heure tardive, je me propose de lever maintenant la séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour se tiendra demain, mercredi 16 avril 1986, à 11 heures.

La séance est levée à 18 heures.